

HONORAIRES

TRANSACTIONS VENTES :

		HT	TTC
Immobilier d'habitation	de 0 à 100.000 EUROS	7%	8,44%
	de 100.000 à 200.000 EUROS	6%	7,23%
	au delà de 200.000 EUROS	5%	6.03%

Dans tous les cas, perception d'une commission minimum de 3000 EUROS TTC

TRANSACTIONS LOCATIONS :

* LOCATIONS A L'ANNEE :

Locaux d'habitation ou mixte (habitation et professionnel)

Le partage des honoraires est obligatoire entre le bailleur et le locataire
(loi du 22.06.82 et 06.07.89)

10% HT du loyer net de la 1^{ère} année +1% du loyer par année supplémentaire de bail.

		HT	TTC
LOCATIONS SAISONNIERES :	entre	10%	12.06%
	et	13%	15.68%

GESTION (sur le montant du loyer et des charges)

		HT	TTC
LOCATIONS A L'ANNEE	entre	7%	8.44%
	et	10%	12.06%
LOCATIONS SAISONNIERES	entre	7%	8.44%
	et	9%	10.85%

REDACTION DE BAIL (partage obligatoire)

FORFAIT DIVERS LOC.VACANCES

Bail d'habitation mixte ou professionnel
2.53% HT loyer 1^{ère} année, soit 3% TTC.

40 EUROS TTC par semaine

ETAT DES LIEUX : (partage obligatoire)

FRAIS DE DOSSIER LOC.VACANCES

Appartement 120 EUROS TTC

25 EUROS TTC

Villa 180 EUROS TTC

Depuis 1933 à votre service...

Siret Bx B 403 059 223

Carte Professionnelle N° 038-247 Délivré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux